

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Accusé de réception - Ministère  
095-200055655-20250522-DB2  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet le 04/06

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 MAI 2025

Délibération n°DB25.082

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation du conseil :  
15 mai 2025

Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté  
d'agglomération certifie que la présente  
délibération a été transmise au  
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du  
siège de la communauté, à Roissy-en-  
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte et informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours gracieux  
dans un délai de deux mois adressé au  
Président ou d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de Cergy-  
Pontoise dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication ou notification.

L'an 2025, le 22 mai à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis MARSAC, Président de séance.

**Présents** : Pascal DOLL, Maria ALVES, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Philippe GOVIGNON, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI

**Suppléant** : Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique

**Pouvoirs** : Alain AUBRY a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Martine BIDEL a donné pouvoir à Yves MURRU, Séverine BROUET-HUET a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Caroline DIGARD a donné pouvoir à Maria ALVES, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Françoise HENNEBELLE a donné pouvoir à Jacqueline HAESINGER, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Viviane DIDIER, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Djamila HAMIANI, Benoît PENEZ a donné pouvoir à Franck SUREAU, Corinne QUERET a donné pouvoir à Maurice MAQUIN, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Daniel DOMETZ, Antoni YALAP a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

**Michèle CALIX est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Approbation du compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la communauté  
d'agglomération Roissy Pays de France**

## Délibération n° DB25.082

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°25.81 du 22 mai 2025 élisant le président de séance pour l'adoption des comptes financiers uniques ;

Considérant que le Président de la communauté d'agglomération a quitté la salle et n'a pas pris part au vote ;

Entendu le rapport du Vice-Président précisant que le projet de compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2024 de la communauté d'agglomération s'établit comme suit :

En €	Prévu 2024	CFU 2024	Restes à réaliser 2024	CA 2024 avec restes à réaliser
<i>Inscriptions Fonctt Rec.</i>	346 277 750,39	348 979 888,58		
<i>Excédent de n – 1</i>	49 069 225,77	49 069 225,77		
<b>Recettes</b>	<b>395 346 976,16</b>	<b>398 049 114,35</b>		
<i>Inscriptions Fonctt Dép.</i>	395 346 976,16	313 917 442,87		
<b>Dépenses</b>	<b>395 346 976,16</b>	<b>313 917 442,87</b>		
<b>SOLDE FONCT.</b>		<b>+84 131 671,48</b>		<b>+84 131 671,48</b>
<i>Inscriptions Investt Rec.</i>	125 404 897,74	29 121 344,22	5 479 679,45	34 601 023,67
<i>Capitalisation de n – 1</i>	32 450 194,86	32 450 194,86		32 450 194,86
<i>Excédent de n-1</i>	11 427 567,50	11 427 567,50		11 427 567,50
<b>Recettes d'INV.</b>	<b>169 282 660,10</b>	<b>72 999 106,58</b>	<b>5 479 679,45</b>	<b>78 478 786,03</b>
<i>Inscriptions Investt Dép</i>	169 282 660,10	102 210 086,91	36 288 333,28	138 498 420,19
<b>Dépenses d'INV.</b>	<b>169 282 660,10</b>	<b>102 210 086,91</b>	<b>36 288 333,28</b>	<b>138 498 420,19</b>
<b>SOLDE INVEST.</b>		<b>-29 210 980,33</b>	<b>-30 808 653,83</b>	<b>-60 019 634,16</b>
<b>SOLDE GLOBAL</b>		<b>+54 920 691,15</b>	<b>-30 808 653,83</b>	<b>+24 112 037,32</b>

- Avec un excédent d'un montant de 84 131 671,48 € pour la section de fonctionnement,
- Avec un besoin de financement de 60 019 634,16 €, restes à réaliser inclus, pour la section d'investissement ;

Sur proposition du Vice-Président en charge du budget, des finances et de l'administration, Président de séance ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

***Le conseil délibère, et***  
**A L'UNANIMITE**

1°) constate que le résultat du compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France présente un excédent de fonctionnement de 84 131 671,48 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 60 019 634,16 €, restes à réaliser inclus, d'où un résultat global excédentaire de +24 112 037,32 € ;

2°) adopte le projet de compte financier unique ci-annexé ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

